



MINISTÈRE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Cité Ministérielle, Quartier Ahouanlêko,
12^{ème} Arrondissement de Cotonou.
Bâtiment I – 04 BP 786 Cotonou-Bénin
Tél. : (+229) 01 21 30 70 18/ 01 21 32 93 17
info.pmepe@gouv.bj - <https://pmepe.gouv.bj>

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour du lundi 03 août au vendredi 21 août 2026 à Cotonou et à Parakou)

N° *171* /MPMEPE/DC/SGM/CMA-B/SA

Objet : Ouverture des registres d'inscription à l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM), session d'octobre 2026

La Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, en charge de la Formation Professionnelle porte à la connaissance du public que les registres d'inscription à l'examen du Certificat de Qualification aux Métiers (CQM), session d'octobre 2026, sont ouverts sur toute l'étendue du territoire national du **lundi 03 août à partir de 08 heures au vendredi 21 août à 17 heures 30 minutes**.

Peuvent faire acte de candidature les jeunes filles et garçons remplissant les conditions ci-après :

- être âgé d'au moins 17 ans au 31 décembre 2026 ;
- avoir suivi une formation par apprentissage ou une formation technique et professionnelle d'une durée conforme à celle fixée par les corps de métiers, en relation avec les matrices de compétences dans les métiers ;
- disposer d'un contrat d'apprentissage ou d'une attestation de travail ;
- disposer obligatoirement du certificat d'identification personnelle (CIP) en cours de validité ;
- être présenté par un Directeur de centre de formation, un Maître artisan ou toute autre personne qualifiée attestée par une autorité compétente.

La liste des pièces obligatoires constitutives du dossier de candidature se présente ainsi qu'il suit :

- une (01) fiche d'inscription, dûment signée par l'apprenti (e) et le patron ou la patronne. Au niveau des centres de formation professionnelle, cette fiche est signée par le Directeur ;
- un (01) extrait d'acte de naissance sécurisé ou de jugement supplétif, ou de toute autre pièce tenant lieu ;

- une (01) copie du contrat d'apprentissage dûment signé ou de l'attestation de travail ;
- une copie du Certificat d'Identification Personnelle (CIP) en cours de validité ;
- deux (02) photos d'identité numériques au format 3,5 x 4,5 comportant au verso les nom et prénoms, ainsi que le métier du candidat ;
- un (01) reçu de versement en ligne des frais d'examen s'élevant à douze mille cinq-cents (**12 500**) **francs CFA** sur la plateforme : **certification-artisans.bj**.

Les métiers concernés sont ceux contenus dans la liste des métiers de référence établie, publiée et affichée par la Chambre de Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-Bénin) dans tous les centres de dépôt.

Les dossiers de candidature seront déposés contre un récépissé, par les candidats et les patrons, au secrétariat des Comités Communaux d'Organisation (CCO) situé dans les centres de formation professionnelle et d'apprentissage, les lycées techniques et les établissements d'enseignement secondaire désignés à cet effet. Cependant, les porteurs de dossiers sont tenus de préciser à l'enrôlement, le métier et le nom du patron/de la patronne des candidats dont ils ont collecté les dossiers.

Par ailleurs, l'examen se déroulera du **lundi 26 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2026** dans les centres d'examen et les sites de composition qui seront retenus et publiés ultérieurement.

Pour tout autre renseignement, s'adresser aux Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES), aux Délégations Départementales de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (DD/CMA-Bénin), aux Comités Communaux d'Organisation (CCO) et aux Centres de dépôt des dossiers de candidature.



Fait à Cotonou, le

31 JUL 2026

Awaou BACO

Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la
Promotion de l'Emploi, en charge de la Formation Professionnelle